



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 30584

Texte de la question

M. Paul Giacobbi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la sécurité routière en Corse. L'observation de l'accidentologie locale, selon les données de l'Observatoire national de la sécurité routière, montre que si, depuis le début de l'année 2002, l'insécurité routière recule, la gravité des accidents reste en hausse. Le nombre des tués et des blessés graves dans l'île, pour la tranche d'âge entre quinze et quarante-quatre ans, dépasse de très loin la moyenne nationale. Cette situation parfaitement inacceptable n'est en rien une fatalité. Or, il est à tout le moins surprenant de constater que la Corse est absente des cartes des radars 2003, qu'il s'agisse de dispositifs mobiles ou fixes. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en matière de prévention et de répression de l'insécurité routière en Corse.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'intérêt qu'il y aurait à implanter des dispositifs de contrôle sanction automatisé en Corse et demande en conséquence les intentions du gouvernement en la matière. Durant l'année 2003 a été mis en place un programme d'installation de 100 radars automatisés, soit 70 fixes et 30 mobiles. Dans cette phase initiale, seule une trentaine de départements a été sélectionnée sur des critères de dangerosité et dans des logiques d'itinéraires. Il ne s'agit que de la phase initiale d'un projet autrement plus important. Dès cette année il est prévu le déploiement de 450 nouveaux radars et un nombre similaire en 2005. Ces appareils seront installés selon les critères liés à l'accidentalité propre de chaque département. En outre, il est à noter que, parmi les 1 000 appareils qui seront opérationnels d'ici la fin de 2005, il y en aura 300. Ainsi chacun des départements pourra disposer de dispositifs mobiles, avec au moins un pour la police et un pour la gendarmerie. Le programme de déploiement des radars automatiques sur les deux prochaines années permettra ainsi d'équiper les départements de Corse au même titre que les autres départements continentaux de la métropole.

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30584

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9571

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1866